

## Elections sénatoriales vendredi au Burundi

APA, 23-07-2015 Bujumbura (Burundi) - Au total, 1785 conseillers communaux élus le 29 juin dernier sont appelés demain, vendredi, aux urnes pour élire les sénateurs au Burundi, un scrutin que le parti au pouvoir du président Nkurunziza, le CNDD-FDD, devrait remporter largement après le boycott de l'opposition radicale. D'après la Constitution et le Code électoral, chacune des 18 provinces du pays sera représentée au Sénat par deux élus, un ethnique hutu et un ethnique tutsi.

Le Sénat comprendra également trois sénateurs ethnique twa qui seront cooptés par la CENI qui devra également ce que le minimum de 30% de femmes soit garanti. Si ce minimum n'est pas atteint lors des élections, la CENI procède à la cooptation des femmes. Seules les listes de partis politiques ou indépendants ayant obtenu 5% lors des élections sont éligibles à la cooptation. Le Sénat compte également les anciens présidents. Par ailleurs, les conseillers communaux élus dans les communes qui composent la province se présenteront au siège de la province où ils éliront deux sénateurs (un hutu et un tutsi) qui représenteront cette circonscription au Sénat. Chaque parti politique ou chaque indépendant qui le souhaite a pu faire acte de candidature auprès de la CENI. A part ses missions législatives, le Sénat s'occupe de la vérification des équilibres ethniques et de genre dans les différents institutions et services. Les dernières élections prévues sur le cycle électoral sont celles des conseillers de collines et quartiers prévues le 23 Août prochain.